



FERMETURE DE LA DOUANE COMMERCIALE À LA CURE

Lors d'une séance d'information le 26 mars 2014 au Centre du Vallon, l'administration fédérale des douanes a annoncé la fermeture, à partir du 1er juillet 2014, des activités de dédouanements commerciaux à la douane de La Cure. Cette décision a été prise dans un but d'économie dans le contexte d'une baisse constante des activités de dédouanements commerciaux.

Le dédouanement des transports de bétail (pacage) et de bois pourront toujours se faire à La Cure sur rendez-vous. Les transports de gravier, asphalte, etc, sont régis par des autorisations permanentes. Les autorisations pour le passage de machine (exploitation du bois) devront être demandées à la direction des douanes à Genève. Le dédouanement de marchandise se fera dorénavant à Ferney, Bardonnex ou Vallorbe.

Le personnel présent à La Cure est maintenu; il assurera une présence intermittente complétée par des contrôles volants à La Givrine, Saint-Cergue et en bas de la Côte.

Pour les achats en France des particuliers, rien ne change pour les détaxes TVA côté douane française. Côté suisse, les formulaires de détaxe TVA seront à déposer dans la boîte aux lettres prévue à cet effet et seront traités par l'administration centrale des douanes par courrier.

Pierre Graber

**SÉANCE DU MARDI 29 AVRIL 2014
LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE**

Préavis municipal no 01/2014
Adoption d'un nouveau règlement communal relatif au subventionnement des études musicales.

Par: 38 voix pour, 1 abstention

Préavis municipal no 02/2014
Demande de crédit de CHF 28'000.- pour l'étude de la sécurisation de la falaise au lieu-dit Sous les roches

Par: 39 voix pour

Préavis municipal no 03/2014
Demande de crédit de CHF 315'200.- pour le remplacement d'environ 870 compteurs d'eau avec la mise en place d'un système de relevé à distance.

Par: 36 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions

Préavis municipal no 04/2014
Demande de crédit de CHF 37'800.- destiné à financer l'étude d'aménagement de la place de la Gare.

Par: 39 voix pour

Préavis municipal no 05/2014
Demande de crédit de CHF 288'000.- destiné à financer l'aménagement de trottoirs le long de la route de France RC 12-B-P et la réorganisation de la place devant la caserne des pompiers.

Par: 39 voix pour

Postulat de M. Odermatt
Développement touristique à Saint-Cergue.

Par: 30 voix pour, 8 voix contre, 1 abstention

Nomination d'un scrutateur
Mme Maria-José Hautier-Pla est élue.

Election d'un membre à la commission de gestion
Mme Christine Briacca est élue.

Prochaines séances du Conseil communal au Centre du Vallon (salle de spectacle)

- Mardi 24 juin 2014;
 - Mardi 7 octobre 2014;
 - Mardi 9 décembre 2014.
- Les heures seront annoncées sur l'ordre du jour (19:00 ou 20:00).

INFORMATIONS AUX PROPRIÉTAIRES DE VILLAS, IMMEUBLES ET JARDINS

Chaque année à l'approche de la période estivale, des entreprises itinérantes effectuent du porte-à-porte pour proposer divers travaux d'entretien aux propriétaires. Il s'agit notamment de démoussage des toits, désherbage des terrasses, places privées et chemins.

On constate alors fréquemment les infractions suivantes:

- les produits chimiques les plus souvent utilisés (eau de javel mélangée à de la soude caustique par exemple) ne sont pas autorisés pour ce type d'usage;

- les personnes qui proposent leurs services ne sont pas au bénéfice d'un permis pour l'utilisation professionnelle de produits phytosanitaires; de plus, elles ne savent pas que l'utilisation de produits phytosanitaires (désherbants) pour l'entretien des toits, terrasses, places pavées, chemins, etc, est interdite par la législation suisse;
- enfin, les prescriptions élémentaires telles que la récupération des eaux de lavage, leur traitement et leur élimination dans les règles de l'art ne sont pas respectées.

Dans ces conditions, ces travaux sont tout à fait illégaux. Ils sont régulièrement la cause d'importantes atteintes à l'environnement et génèrent de graves pollutions dans nos cours d'eau.

Par conséquent, tout propriétaire sollicité est prié de refuser ce genre de proposition. Dans le cas contraire, il sera également tenu pour responsable, en tant que commanditaire des travaux.

Toute information à ce sujet peut être communiquée à la Police cantonale vaudoise au 021 644 44 44 ou via le 117 s'il s'agit d'une pollution avérée ou imminente.

Dans la mesure du possible, il est recommandé de procéder à un nettoyage mécanique à l'eau sans adjonction de produit chimique ou de s'adresser à l'inspection des produits chimiques pour tout renseignement technique souhaité.

Département de la sécurité et de l'environnement
Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN)

FINANCES COMMUNALES ET AUGMENTATION D'IMPÔTS

Lors de la séance du Conseil communal du 8 octobre 2013, un nouveau taux d'imposition a été adopté et nous sommes passés de 61% à 66% de l'impôt cantonal de base. L'augmentation des impôts, ce n'est jamais une décision facile à prendre et aussi à vendre auprès des contribuables.

Notre commune se situe en dessous de la moyenne cantonale qui est de 69.2%.

Il faut indiquer que depuis 2004, le taux d'imposition est resté le même, bien que les reports de charges du canton sur les communes aient beaucoup augmenté. Ces reports de charges concernent les éléments suivants. La croissance de la facture sociale qui était de près de CHF 900'000.- en 2012. La réforme policière qui présente à elle seule une augmentation de charges pour 2013 de CHF 240'000.- pour la commune. L'application de la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE), quant à elle, a conduit à une augmentation des dépenses de la commune de CHF 383'000.- au cours des cinq dernières années.

De plus, la croissance de la population n'a pas amené une croissance immédiate des revenus provenant des impôts. Par conséquent, ils ont stagné pendant quelques années alors que les charges continuaient de croître. Cependant, cette situation devrait prendre fin, puisque les résultats des comptes 2013 (en prévision d'adoption lors de la séance du Conseil communal de juin 2014) indiquent finalement un rattrapage.

Pour faire face à cette situation, la commune contrôle sévèrement ses coûts, comme les dépenses courantes, le report d'investissements aux niveaux des infrastructures, la vente de terrains en droit de superficie, le coût de la dette, et la constitution de fonds de réserve.

Malgré ces mesures, la marge d'autofinancement était insuffisante. C'est elle qui permet d'investir dans les infrastructures (rues, bâtiments communaux, distribution d'eau potable) sans avoir à augmenter la dette. Ainsi, cette marge est passée de près de CHF 1.2 million en 2009 à moins de CHF 0.6 million en 2012.

Pour conclure, il est important d'indiquer que les comptes de la commune sont sains. La preuve en est au niveau des ratios d'analyses utilisés par le canton pour évaluer la santé financière communale indiquant tous que notre commune est solide financièrement.

Nous voulons maintenir cette situation et donner à la commune les moyens nécessaires pour faire face à sa croissance.

Paul Ménard



Photo: Christian Briacca

BILLET DE LA SYNDIQUE

UN NOUVEAU DÉPART

Le 1er janvier 2014 nous nous sommes retrouvés exactement au milieu de la législature 2011-2016. Après les différents changements au sein du conseil communal et de la municipalité, nous démarrons une nouvelle période qui, je l'espère, sera plus stable. Plusieurs départs et retraites anticipées au sein du personnel communal ainsi que l'arrivée de nouveaux employés ont rajeuni les services communaux de Saint-Cergue.

Des changements importants ont eu lieu également au niveau de plusieurs règlements communaux, principalement sur la gestion des déchets avec l'introduction de la taxe au sac. Avec le refus de certaines communes à approuver le programme des investissements régionaux (PIR) dans sa globalité, un tout nouveau départ est entamé au sein de la région quant à la réalisation et au financement des projets régionaux, tels que, en ce qui concerne plus particulièrement Saint-Cergue, les transports publics, le massif de la Dôle, le site de la Givrine et la patinoire.

Dans les deux années qui restent de cette législature il sera principalement question

de différents choix stratégiques auxquels les Saint-Cerguois se verront confrontés. Après 25 ans d'études et de négociations, afin d'inscrire et de reconnaître Saint-Cergue comme station touristique pouvant bénéficier d'un soutien pour le développement économique au niveau de la région et du canton, il s'agira de définir les bases notre commune pour les 15 à 20 prochaines années dans le cadre du nouveau plan directeur communal et du nouveau plan général d'affectation.

Le projet de la nouvelle école sera l'étude phare de cette année. Il sera accompagné des défis sur l'accueil de jour et l'accueil parascolaire, ainsi que les soutiens sociaux découlant des nouvelles lois. Au niveau des infrastructures, la construction du réservoir et de la station de pompage assureront l'alimentation en eau potable de la population croissante pour les prochaines décennies.

Il sera également question cette année de décider de l'avenir du projet lauréat du concours de la patinoire régionale à Saint-Cergue et du projet de parking à la Givrine. Les nombreuses études sur le développement

et la gouvernance touristique doivent déboucher sur des projets concrets et des réalisations. Ils sont importants pour toute la partie jurassienne du district, et principalement pour nous sur le massif de la Dôle, à la Givrine et à Saint-Cergue.

Dans le cadre du village de Saint-Cergue, deux préavis ont été déposés dans la continuité de la sécurisation et de l'amélioration des cheminements pour les piétons: le premier pour la création de trottoirs le long de la route de France et le deuxième pour l'étude de la rue de la Gare.

Afin de contribuer aux différents défis lancés dans le district, j'ai intégré le comité directeur du conseil régional où je reprendrai début juillet le dicastère de la mobilité, regroupant les transports publics, les transports individuels motorisés et les mesures d'accompagnements pour la mobilité douce.

Cette deuxième partie de législature démarre avec une diversité de grands projets et de défis que votre nouvelle municipalité relève ensemble avec enthousiasme et dynamisme.

Cornélia Gallay

MANIFESTATIONS

- GALERIE D'ART 1045 ANNE MERCEDES**
Du vendredi 25 avril au samedi 31 mai
- COUP DE BALAI PAR LES ELEVES DE 7^E ESQE**
Vendredi 9 mai
- MARCHÉ AUX FLEURS**
Vendredi-samedi 23-24 mai
- MARCHÉ ARTISANAL**
Dimanche 20 juillet
- FÊTE NATIONALE**
Vendredi 1^{er} août
- FÊTE DE LA MI-ÉTÉ**
Samedi 16 août
- JOURNÉE COMMUNALE**
Dimanche 14 septembre
- DÉSALPE**
Samedi 27 septembre

QUOI DE NEUF?

COMMERCES ET ENTREPRISES

Atelier Cornu
Tapissier, décoration d'intérieur
Olivier Cornu
Chemin des Fiérays 8 (bureau)
022 740 41 14 et 079 202 49 60
www.atelier-cornu.ch

Imago Conseil

Services aux entreprises
Florence Lethier
Chemin de l'Observatoire 3
022 360 12 34 et 079 290 91 61
florence.lethier@imagoconseil.ch

CONTACTS UTILES

ADMINISTRATION COMMUNALE
Place Sy-Vieuxville 1
Case postale 103
1264 Saint-Cergue
T 022 360 11 46
F 022 360 90 28
commune@st-cergue.ch
www.st-cergue.ch

Horaire:
Lundi, mercredi, jeudi et vendredi 07:30 - 11:00
Mardi 14:00 - 19:00
Les bureaux seront fermés les 29 et 30 mai (Ascension) et le 9 juin (Pentecôte).

OFFICE DU TOURISME
Place Sy-Vieuxville 3
T 022 360 13 14
Horaire (ÉTÉ):
Semaine 08:30 - 12:00 / 13:30 - 16:30
Lundi fermé hors vacances scolaires
Week-end 09:00 - 12:30 / 13:00 - 16:30

BIBLIOTHÈQUE
Chemin du Carroz-d'Amont 11
Horaire:
Lundi 15:00 - 18:00
Jeudi et vendredi 10:00 - 12:00

DÉCHETTERIE
Route du Télésiège 1
Horaire (ÉTÉ):
Lundi, mercredi et vendredi 10:00 - 12:00 / 15:00 - 19:00
Samedi 09:00 - 12:00 / 14:00 - 18:00
La déchetterie sera fermée le 9 juin (Pentecôte).

NAISSANCES

- Timothe FERNANDES le 28 janvier;
- Stanis PROELLOCHS le 2 mars.

NONAGÉNAIRES

- Mme Erna BARDEL le 26 janvier;
- Mme Rose Marie SCHETT le 26 avril.

DÉCÈS

- M. Franco TOMASELLO le 15 janvier;
- Mme Elvira BINAGHI le 3 février;
- Mme Angèle ARBEZ le 12 mars;
- Mme Concetta VALENTIANO le 5 avril.



GESTION DES DÉCHETS

STATISTIQUES 2013

Le nombre de résidents primaires a augmenté de 5%, pour passer à 2'254 habitants, nombre auquel il faut ajouter 200 résidents secondaires sur la commune. Les statistiques par habitant se basent donc sur une population permanente de 2'454 habitants.

Grâce aux efforts de tris de chacun, un taux de recyclage de 58,38% a pu être atteint en 2013, à savoir que plus de 804 tonnes de déchets ont été recyclées sur les 1'377 tonnes générées. Chaque citoyen a produit en moyenne 561 kg de déchets en 2013, dont 328 kg ont été recyclés.

Concernant les coûts financiers, les charges ont été couvertes à hauteur de 75,15 % par les taxes, la loi sur les communes exigeant un taux de couverture minimum de 70 %. Le montant restant couvert par les impôts s'élève à CHF 127'738.- et est prélevé sur les revenus d'impôt.

GESTION DES DÉCHETS EN 2014

Un très grand changement a été opéré depuis le 1er janvier 2014, puisque nous sommes passés à la taxe au sac, exigeant un effort particulier de tous nos citoyens. Pour rappel, seuls les sacs blancs taxés doivent être utilisés pour les ordures incinérables et ces sacs doivent être déposés dans les containers à ordures prévus à cet effet, dans nos différents centres de collecte. Les sacs noirs sont donc interdits!

Pour limiter au maximum les besoins en sacs taxés, la commune a mis en place des tris supplémentaires de déchets valorisables dont l'engorgement était important dans les sacs blancs taxés. Nous vous rappelons ici les différents types de déchets valorisables que nous collectons à la déchèterie, soit: les déchets encombrants, la ferraille, le fer blanc (boîtes de conserve), le verre, le PET, le papier-carton,

le compost de jardin (végétaux non cuits), les déchets de cuisine cuits (sauf les os), le bois, les appareils électriques et électroniques, les appareils informatiques, les inertes (graves, sable à chat), les piles, les capsules Nespresso, les ampoules et néons, les cendres, les huiles, les plastiques durs et mous, le sagex, l'aluminium, les textiles et les déchets spéciaux.

Votre sac blanc taxé ne devrait donc contenir plus que très peu de déchets non valorisables, tels que les mouchoirs et serviettes en papier souillées, les emballages de plastique alimentaire (voir ci-dessous), les couches, les os, etc...

Vous trouverez sur notre site web www.st-cergue.ch, sous la rubrique Déchèterie communale > Documents, le guide des déchets 2014 décrivant ce que vous devez faire de vos déchets et où les déposer.

A titre indicatif, après les trois premiers mois et une certaine adaptation de tous, le taux de recyclage est passé à plus de 70 %, alors que les déchets incinérables ont chuté de près de 30%. La mise en application de la loi démontre donc clairement ces avantages, les citoyens triant mieux leurs déchets et permettant une meilleure valorisation de ces derniers.

VALORISATION DES PLASTIQUES

Après une période d'adaptation qui a pu conduire à certains flottements, nous avons finalement reçu les informations concernant les types de plastiques que nous pouvons récupérer. Concernant les plastiques mous, il s'agit d'emballages de type films plastiques, plastiques de protection à bulles et sacs en plastiques. Malheureusement, les plastiques d'emballages alimentaires (viandes sous vides, légumes, fromage, etc...) ne sont pas acceptés, même nettoyés. En effet, la composition de

ces plastiques n'est pas encore valorisable, car contenant des plastiques de diverses sortes!

Pour les plastiques durs, il s'agit des bouteilles de shampoing et douche, des bidons de lessive, ketchup, mayonnaise, lait, etc... Pour des raisons d'hygiène, nous recommandons simplement de les rincer, mais ce n'est pas une obligation.

POURQUOI SI PEU DE PLASTIQUES PEUVENT ÊTRE VALORISÉS?

Les filières disponibles pour valoriser les plastiques sont encore très rares et ne s'appliquent qu'à certains types de plastiques bien précis. Souvent il est plus avantageux écologiquement de les brûler et valoriser l'énergie produite (courant électrique) que de les recycler à grands renforts d'énergie de transport et de transformation. C'est pourquoi certains plastiques portant le sigle «recyclable» ne sont pas acceptés à la déchèterie, parce que le bilan de leur recyclage n'est pas encore écologiquement valable avec les moyens technologiques actuellement à disposition.

DOIT-ON RETIRER LES CONTAINERS DE COLLECTE À LA CURE?

Malgré ces résultats très encourageants, nous rencontrons un sérieux problème avec le centre de collecte de La Cure, les sacs noirs étant encore trop souvent utilisés et les déchets étant passablement mélangés dans tous les containers de déchets valorisables, y compris le PET qui est mélangé avec n'importe quoi. Nous demandons donc aux habitants de La Cure d'être vigilants et de respecter le nouveau règlement sur la gestion des déchets. Si une nette amélioration n'est pas constatée rapidement, nous serons alors contraints de retirer les récipients de collecte pour les déchets

valorisables et les habitants seront obligés de se rendre à la déchèterie communale.

SANCTIONS

Il n'est jamais agréable de devoir sanctionner, mais nous vous rappelons que toutes les personnes qui n'utilisent pas les sacs blancs taxés, qui ne respectent pas le tri des déchets, qui déposent illégalement des déchets dans des endroits non agréés seront sévèrement verbalisées. Les amendes peuvent aller jusqu'à CHF 1'000.- par cas, plus les frais de nettoyage, de transport et de traitement des déchets.

REMERCIEMENTS

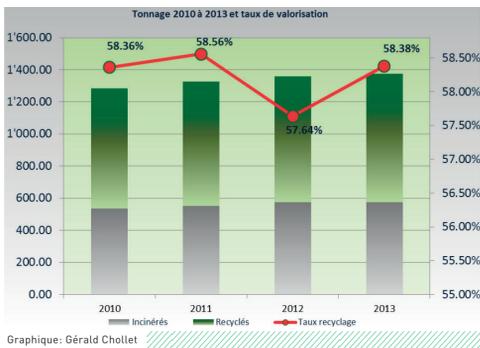
Fort heureusement, la grande majorité de la population joue très bien le jeu et les résultats provisoires du premier trimestre le démontrent parfaitement. Alors, la commune tient à tous vous remercier pour votre active participation dans la gestion de nos déchets et pour votre respect de notre environnement.

Nous avons tout à gagner en triant nos déchets, aussi bien financièrement au travers de la taxe annuelle forfaitaire variable (plus il y aura de valorisation, moins élevée sera la taxe), que pour l'image de notre commune et pour l'héritage que nous laisserons aux générations futures. Alors continuons nos efforts et merci d'avance pour votre précieuse contribution.

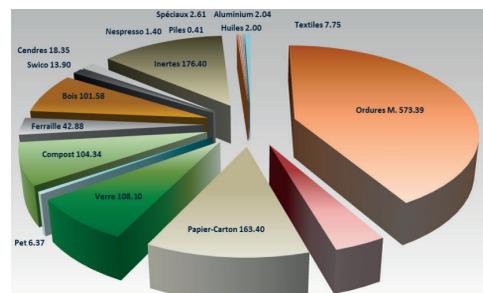
Gérald Chollet et Pierre Graber

TAXE FORFAITAIRE ANNUELLE 2014

Habitants
CHF 98.- HT, par habitant de 18 ans révolu et plus, résident principal
Résidences secondaires
CHF 160.- HT, par logement



Graphique: Gérald Chollet



Répartition des tonnages de déchets 2013

Graphique: Gérald Chollet

AUTORITÉS

CONSEIL COMMUNAL ET MUNICIPALITÉ

Madame Mary Guichard a été élue à la présidence du conseil communal et est entrée en fonction le 1er janvier 2014, suite à la démission de Monsieur Thierry Magnat au 31 décembre 2013, et à l'élection de Monsieur Paul Ménard à la municipalité.

Il s'en est suivi une nouvelle répartition des dicastères au sein de la municipalité. Madame Cornélia Gallay, syndique, est en charge de l'administration générale, de la police, des représentations extérieures, des services industriels, de l'épuration et du service du feu. Monsieur Paul Ménard est en charge des finances, de l'urbanisme et de la mobilité.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Madame Frédérique Vol a fait valoir son droit à la retraite après plus de 22 années au poste de secrétaire municipale. Nous la remercions vivement de son engagement pour la commune et lui souhaitons une très belle retraite. Madame Nathalie Agier a rejoint l'administration le 6 janvier en tant que nouvelle secrétaire municipale. Nous lui souhaitons beaucoup de plaisir et de satisfactions.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Monsieur Daniel Levivant et Monsieur Adrien Gafner sont les deux assistants de sécurité publique (ASP) engagés sous la responsabilité administrative de la com-

mune de Genolier pour les communes d'Arzier-Le Muids, Genolier, Givrins, Trélex et Saint-Cergue. Leur temps de travail est de 21.5 % à Saint-Cergue. Leur cahier des charges comprend les missions suivantes: veiller au respect des règlements communaux, contrôler le stationnement, surveiller les parcs et promenades, exercer un travail de proximité aux abords des établissements scolaires, exécuter les travaux liés à la police administrative et à la police du commerce. De ce fait, ils surveillent et parcourent la commune et sont présents, entre autres pour les derniers trains, la nuit et aux abords des voies de circulation. Ils s'acquittent des différentes tâches que nous leur confions. Tant que nous ne pouvons disposer d'agents de police, la présence des ASP est une nécessité pour notre commune. D'autant plus que la douane fermera définitivement son bureau de La Cure pour toutes les opérations commerciales à partir du 1er juillet 2014.

Cornélia Gallay

CONCOURS SUR LA GESTION DES DÉCHETS
 Participez et gagnez!

Répondez aux questions, complétez le formulaire et déposez votre coupon à l'administration communale d'ici au 31 mai 2014. Un tirage au sort des bonnes réponses sera effectué et les trois premiers recevront un prix.

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Téléphone _____ Email _____

- Combien de tonnes de déchets ont été valorisées en 2013 à Saint-Cergue?
 560 tonnes 640 tonnes 804 tonnes
- Les sacs noirs dans les containers à ordures sont:
 interdits autorisés partiellement autorisés
- Les plastiques d'emballage alimentaire (viande sous vide, légumes, etc) sont recyclables:
 vrai faux parfois

COMMERCES

SALON DE COIFFURE NATH'TIF



Photo: François Brack

Salon de coiffure Nath'Tif
Nathalie Caron
Route d'Arzier 14
1264 Saint-Cergue
Contact:
T 022 340 13 17
nathit39@hotmail.fr

Horaires:
mardi à jeudi
08:00-12:00 et 13:30-18:00
vendredi
09:00-18:00 non stop
samedi
08:00-13:00

Si il y a quelque chose par quoi tout le monde est concerné, ce sont bien les cheveux. Qu'ils soient longs ou courts, lisses ou bouclés, (ndlr: denses ou parsemés), c'est bien tous les jours qu'on leur consacre le temps nécessaire à retrouver figure humaine, principalement de bon matin. Passé ces remises en formes quotidiennes, le fil du temps appelle inexorablement le recours à la danse des ciseaux et à toute une panoplie d'appareils plus ou moins sophistiqués, capables de redonner aux épouvantails que nous sommes devenus la certitude que le pire n'est jamais une fatalité et que demain vaut la peine d'être vécu.

C'est à ce genre de renaissance que contribue avec goût

et savoir faire depuis plus de vingt ans Nathalie Caron, propriétaire du salon de coiffure Nath'Tif, accompagnée par Viviane et Marie, qui forment à elles trois une équipe compétente, polyvalente et dynamique, à même d'offrir une large gamme de prestations pour les dames comme pour les messieurs. Pour ces derniers, shampoing, coupe, taille de barbe voire coloration sont au menu des prestations offertes. Pour les dames, taille de barbe en moins, il faut rajouter les mèches, le défrisage et le brushing au moyen de l'appareil air-style, sans brosse, plus rapide offrant une meilleure tenue en ménageant le cheveu qui restera brillant, sans oublier la permanente qui a encore

ses adeptes.

Côté nouveauté, Nathalie, Viviane et Marie ne sont pas en reste, puisque chaque année, elles suivent un séminaire offert par la marque des produits qu'elles proposent destiné à les familiariser avec de nouvelles techniques qui leur ouvre les portes du renouvellement créatif. Ce printemps, c'est à Istanbul qu'elles se rendront pour découvrir, dans les salons les plus réputés de la capitale, ce qui constituera les tendances de l'été sur les rives du Bosphore. C'est donc à portée de main que vous trouverez un salon de coiffure, non seulement bien équipé et à même de répondre à la plupart de vos exigences, mais animé par trois sympathiques jeunes

François Brack

femmes qui, en plus d'un service soigné, vous feront passer un bon moment dans un salon à même de recevoir six personnes dans un espace fonctionnel et accueillant. De quoi ranger au placard ses habitudes de descente en plaine pour son rendez-vous capillaire et faire ainsi rimer tarif et mobilité douce. Faites-vous coiffer à Saint-Cergue, parce que vous le valez bien!

LA SYNDIQUE CORNÉLIA GALLAY DU CÔTÉ DE CHEZ... PROUST!

Le principal trait de mon caractère.

Rechercher ce qui est juste.
La qualité que je préfère chez un homme.
L'honnêteté.

La qualité que je préfère chez une femme.
L'honnêteté.
Ce que j'apprécie le plus chez mes amis.
C'est qu'ils sont de vrais amis.

Mon principal défaut.
L'exactitude.
Mon occupation préférée.
Aller à la rencontre de la beauté dans toute chose.

Mon rêve de bonheur.
L'harmonie.

Quel serait mon plus grand malheur.
Perdre un de mes proches.

Ce que je voudrais être.
Le plus possible en harmonie.

Le pays où je désirerais vivre.
La Suisse me convient très bien.

La couleur que je préfère.
La couleur du temps et spécialement dans

tous ses bleus.

Le fleur que j'aime.

Le coquelicot.
L'oiseau que je préfère.
L'aigle.

Les auteurs qui m'ont le plus marquée.
Les sœurs Anne, Emily et Charlotte Brontë, Fiodor Dostoïevski.

Mes héros favoris dans la fiction.
Ceux qui me surprennent.

Mes héroïnes favorites dans la fiction.
Celles qui me surprennent.

Mes compositeurs préférés.
Les oiseaux.

Mes peintres favoris.
Les peintres modernes.

Mes héros dans la vie réelle.
Les bâtisseurs de ponts et de cathédrales.

Ma boisson favorite.
L'eau de Saint-Cergue.

Ce que je déteste par-dessus tout.
Le non-respect.

La faute qui m'inspire le plus d'indulgence.
Les petites fautes qui ne blessent pas.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT

Le mercredi 4 septembre 2013, une quarantaine de personnes ont répondu à l'invitation de la Municipalité pour la première sortie des aînés organisée par la commune.

Lors de l'assemblée générale du 6 mars 2014 un nouveau comité de cinq personnes a été élu. Nous continuons une longue histoire: la société de développement est plus que centenaire. Au départ, la société s'était constituée sous le nom «d'embellissement», mais maintenant ses missions s'étendent au-delà de ce seul thème.

Notre objectif est de faire vivre notre village par des manifestations et activités communes. Nous espérons contribuer à de nombreux échanges au sein de la population villageoise, mais aussi à une mise en valeur touristique. N'hésitez pas à nous rejoindre pour l'une ou l'autre manifestation, dont vous trouverez un aperçu ci-dessous.

Les 23-24 mai, à la place Sy-Vieuxville, aura lieu le marché aux fleurs. Une multitude de plantes vous sera proposée pour garnir vos balcons, jardins et rocailles. Vous pourrez aussi faire confectionner sur place vos caissettes (veuillez apporter vos propres pots svp). Il est possible de réserver ses plantes, soit en déposant votre commande à l'office du tourisme environ deux semaines avant les dates, soit par email à l'adresse sdd.stcerguelacure@gmail.com. Pour les enfants, nous proposons de dessiner sur un pot en terre cuite, d'y planter une graine qu'ils pourront ensuite regarder

pousser à la maison (pour ce petit atelier, le matériel est offert).

Le 20 juillet, le marché artisanal s'installera à la rue de la Gare, avec de nombreux exposants, animations et petites restaurations.

Enfin, nous allons reconduire notre concours du village fleuri! En effet, vous êtes nombreux à fleurir vos balcons, terrasses et maisons, et vous contribuez ainsi à rendre notre village accueillant. Nous allons silloner le village et documenter vos contributions. Nous essaierons de passer partout, mais n'hésitez pas à nous contacter pour nous faire part de votre souhait de participer. Le 1er novembre, dans le cadre de l'exposition Artitude au Vallon, nous récompenserons les plus belles contributions.

Nous espérons étoffer ce programme dans le futur. Pour cela, nous avons besoin de votre soutien. Vous pouvez vous engager à nos côtés et apporter votre savoir-faire, votre expérience et un peu de votre temps. L'équipe nouvellement en place serait ravie de vous accueillir.

Nous nous réjouissons de vous rencontrer lors de nos manifestations.

Gaston Mauron, président

Maria André, responsable des finances

Sylvie Dunant, secrétaire

Carole Berdez, membre du comité

Anne-Marie Schenkel, membre du comité

Françoise Samuel, membre du comité

BULLETIN DE COMMANDE À BENVOTER À:

Sylvain et Agnès Gerber - Le Grand Pré - CH-1867 Olton

Nom: _____ Prénom: _____

Adresse: _____

Tel: _____ Mobile: _____

E-mail: _____

Veuillez compléter le bulletin ci-dessous

Quantité	Désignation	Prix unitaire	Prix total
---	Lombricomposteur rond (COW2) à 3 plateaux (13 pers.)	299.-	---
---	Lombricomposteur rectangulaire (CWF) à 3 plateaux (4-6 pers.)	353.-	---
---	Plateau supplémentaire rond	39.-	---
---	Granulés (2kg Vita-Vers-worm treat + 2kg mélange chaux-fine-sel)	59.-	---
---	Tapis d'humidité ou kit complet COW2	6.50	---
---	ou kit complet CWF	364.-	---
---	Frais de transport	418.-	---
---	Réception à la ferme	24.-	---
---	TOTAL	---	---

Montant à payer à la commande sur le CCP 17-690690-8

En cas d'envoi par transporteur, veuillez joindre la preuve de paiement à votre commande. Route de quel nous ne pourrions pas vous fournir votre lombricomposteur. Lors de la réception à la ferme, paiement d'avance ou en espèces.

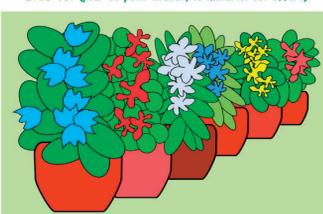
Lieu et date: _____

Signature: _____

Marché aux fleurs St-Cergue

Place Sy-Vieuxville (près de l'office du Tourisme)
23 et 24 mai 2014
Vendredi: 9h-18h, Samedi: 9h-16h

Activité pour les enfants:
Décore un pot, plante une graine, et emporte le pot avec toi (pour ce petit atelier, le matériel est offert)



Organisation:
Société de Développement St-Cergue - La Cure
Si vous aimeriez être tenu au courant des activités de la Société de Développement, ou si vous avez une question, veuillez nous contacter: sdd.stcerguelacure@gmail.com

Ce questionnaire de personnalité d'origine britannique, datant de la fin du XIX^e siècle, est découvert par Marcel Proust alors qu'il est adolescent. Il y répondra à plusieurs reprises avec esprit lui donnant la réputation qui est la sienne. La version ci-après ignore quelques-unes des questions de la traduction française, elle-même n'ayant pas repris le contenu intégral de la version originale en anglais (Source: Wikipédia).